

Allocution de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF

Bilan des actions menées en faveur des jeunes par le Secrétariat général de l'APF sous l'autorité du Bureau et ses projets

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan du Parlement francophone des jeunes, qui se tient tous les deux ans à la veille des Sommets de la Francophonie.

Il est important de rappeler ici que le bilan de ce programme et ses projets sont examinés deux fois par an par la commission des Affaires parlementaires dont la rapporteure est actuellement Mme Françoise Schepmans, de la Communauté française Wallonie-Bruxelles de Belgique, section qui a maintes fois prouvé son intérêt pour ce programme. En atteste bien évidemment l'organisation du troisième PFJ à Bruxelles l'année dernière et cette réunion aujourd'hui de la Régionale Europe, mais aussi la rencontre il y quelques mois de M. Jean-Marie Séverin pour le PFJ avec les différents opérateurs de la Francophonie pour examiner avec eux comment réaliser la mission « Promouvoir la paix, la démocratie et les Droits de l'Homme » du cadre stratégique décennal adopté lors du Sommet de Ouagadougou.

Je vous parle donc sous le contrôle de Mme Schepmans et de sa section.

Je vais tout d'abord rappeler brièvement **la genèse** de ce programme.

L'idée de création d'un Parlement francophone des jeunes a été entérinée par la **Session plénière de l'APF d'Ottawa en 1999**, et cette proposition a été intégrée comme programme de coopération interparlementaire **dans l'Avis que l'APF a présenté lors du Sommet de Moncton en septembre de la même année, dont le thème central était la jeunesse.**

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) constitue **un des programmes du chantier « paix, démocratie et justice » mis en œuvre par l'Organisation internationale de la Francophonie** et confirmé par la Conférence ministérielle de la Francophonie tenue à Paris en janvier 2002. Son objectif est et demeure de promouvoir la démocratie représentative et de faire connaître le travail législatif, tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie. Sa mise en œuvre a été confiée par l'Organisation internationale de la Francophonie à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Depuis sa création le Parlement francophone des jeunes a initié près de 250 Jeunes francophones à l'activité parlementaire.

Les trois premières sessions du Parlement francophone des jeunes se sont tenues à Québec en juillet 2001, à Niamey en juillet 2003 et à Bruxelles en 2005. L'Assemblée a, en effet, décidé de confier à la région Europe et plus particulièrement à section de la Communauté française de Belgique le soin d'accueillir, la troisième édition de cette manifestation.

Je vous rappelle que les deux premières éditions du Parlement francophone des jeunes ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXIème siècle » adoptée à Québec, en juillet 2001 et de la « Déclaration du Parlement des jeunes sur le

Développement » adoptée à Niamey, en juillet 2003. Ces deux textes ont été présentés aux Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage à Beyrouth en 2002 et à Ouagadougou en 2004. La troisième édition de ce parlement a donné lieu à Bruxelles à l'adoption du « Livre Blanc » qui a été déposée tout récemment au Sommet de Bucarest.

Voilà pour la genèse. Je vous livre à présent le **bilan** du Parlement francophone des jeunes, organisé en très étroite collaboration avec les sections de l'APF. Je profite également de l'occasion qui m'est offerte, pour vous informer que le Secrétariat général s'attelle actuellement à la préparation de la quatrième session du PFJ.

J'évoquerai également dans ma communication, le nouveau programme visant à soutenir les **Parlements nationaux des jeunes**. Ce programme a été mis en œuvre au courant du biennium 2003–2004. Les Parlements du Niger, du Mali et du Gabon ont été les premiers bénéficiaires de ce programme de coopération parlementaire. Les instances de l'APF avaient pris lors du Bureau à Bruxelles, la décision de réserver pour le prochain biennium une aide aux sections ne disposant d'aucun Parlement des jeunes. Les sections du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de Mauritanie, du Sénégal, et du Vanuatu avaient fait acte de candidature auprès du Secrétariat général.

Le Bureau de l'APF de Nouméa en janvier dernier a décidé d'apporter pour le biennium 2006–2007, son soutien à un bon nombre de ces parlements.

Mais revenons en au **Parlement francophone des jeunes** (PFJ) : Après les précédentes éditions du Parlement francophone des jeunes qui se sont tenues à Québec en 2001, à Niamey en 2003 et à Bruxelles en 2005, notre Assemblée lors de sa session qui s'est tenue à Rabat a décidé de confier à la Section Gabonaise de l' APF, le soin d'accueillir, simultanément à la XXXIIIème Session ordinaire de l' APF, la quatrième édition de cette manifestation.

L'organisation des travaux du Parlement francophone des jeunes est arrêtée conjointement par le comité d'organisation mis en place par le Parlement Hôte et le Secrétariat général de l'APF, en prenant en compte les expériences des précédentes sessions du Parlement francophone.

Le Parlement francophone des jeunes fonctionne à la manière d'un véritable parlement. Son objectif est l'adoption d'un texte qui est ensuite exposé à l'Assemblée plénière de l'APF et dont les Jeunes ont souhaité qu'il soit présenté au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.

Je ne souhaite pas m'attarder sur les détails techniques du Fonctionnement des travaux du Parlement francophone des jeunes. Ce Parlement fonctionne selon un schéma classique avec une séance inaugurale en présence des instances de l'APF et des autorités des Parlements hôtes et des représentants de la Francophonie et des Organisations Internationales; un débat général présidé par des jeunes parlementaires des sections hôtes et des travaux en commissions encadrés par des parlementaires, des experts et des fonctionnaires des parlements hôtes. Par ailleurs, les jeunes membres des éditions précédentes du PFJ, du fait de leur disponibilité, apportent également leur appui au comité d'organisation et au Secrétariat général dans la réalisation du PFJ.

Les thèmes des sessions du PFJ, sont choisis avec le concours des sections hôtes et des Présidents des commissions de l'APF.

La rencontre du PFJ et de l'APF et le dépôt des textes adoptés par le PFJ est un moment fort des sessions de ce Parlement. En effet, les représentants du Parlement francophone des jeunes déposent et présentent aux parlementaires de l'APF le fruit de leurs travaux. Cette démarche ouvre une séance de questions posées par les jeunes participants aux parlementaires donnant un tour différent aux travaux de l'APF, en permettant aux jeunes de dialoguer directement et sans contrainte avec les parlementaires francophones.

Au terme des Sessions du PFJ, une conclusion essentielle s'impose: après les trois expériences de Québec, de Niamey et de Bruxelles, le Parlement francophone des jeunes est en train d'asseoir sa crédibilité, sa notoriété et son utilité. Il est tout à la fois une tribune pour les jeunes, un lieu d'échanges entre eux et les hommes politiques francophones, un point de rencontre pour des jeunes citoyens issus de divers horizons, le théâtre d'une « simulation parlementaire » originale et un foyer de réflexion utile à toute la Francophonie. Québec, Niamey et Bruxelles ont permis aux jeunes francophones d'exprimer leurs opinions sur les questions essentielles du rôle de la Francophonie et des parlements dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans l'espace francophone, des enjeux pour les jeunes de la lutte contre le VIH/sida, de la participation des jeunes à la vie politique, de la pauvreté et du développement durable.

Avec une réelle détermination, les jeunes ont mis l'accent sur la nécessité d'appliquer les principes contenus dans la *Charte du jeune citoyen du XXI^{ème} siècle*, dans la Déclaration sur le Développement et dans le « *Livre Blanc* » et ont demandé aux parlementaires de l'APF de s'engager dans ce sens.

Le Bilan que nous tirons des différentes sessions du PFJ montre à l'évidence qu'il s'agit d'un parlement ouvert.

La tenue des Sessions du Parlement francophone des jeunes à Québec, Niamey et Bruxelles, témoigne de l'intérêt que porte notre Assemblée à la question de la participation des jeunes à la vie politique, aux relations Nord-sud, à la solidarité internationale, au développement et à la consolidation de la démocratie. L'implication des Présidents des commissions dans le choix des thèmes de réflexion de la troisième session du PFJ tenue à Bruxelles marque l'intérêt de notre assemblée aux travaux de ce jeune parlement.

Il semble important pour les parlementaires de l'APF de relier la réflexion conduite par les jeunes à celle engagée depuis de nombreuses années par la communauté internationale et qui a débouché sur l'adoption par les Nations Unies des Objectifs du Millénaire. De là est originaire la coopération mise en oeuvre à Niamey entre l'APF et le système des Nations Unies.

Les textes adoptés par le PFJ ne sont pas non plus « suspendu » dans le temps. Ils s'inscrivent dans la continuité de cette jeune institution que constitue le PFJ en restant fidèle à l'esprit de la *Charte du jeune citoyen Francophone du XXI^{ème} siècle* adoptée à Québec en 2001, de la *Déclaration sur le développement* adoptée à Niamey en 2003 et du *Livre Blanc* adopté à Bruxelles.

Par ailleurs, il importe aussi de multiplier les occasions de rencontres et d'échanges entre des personnalités extérieures et leurs cadets. Plusieurs personnalités à commencer par M. Amadou Kourouma, Ecrivain, M. André Salifou, Historien, et M. Louis Michel, Commissaire Européen au développement et à l'Aide humanitaire, se sont ainsi rendues aux différentes sessions du PFJ afin d'échanger avec les jeunes.

D'autre part les différentes éditions du PFJ ont enregistré une excellente participation des sections de l'APF.

Cette participation des sections au PFJ est sensiblement comparable à celle enregistrée lors des trois éditions de Québec, de Niamey et de Bruxelles, ce qui, au regard des obstacles souvent dus aux calendriers des examens de fin d'année, constitue un résultat remarquable. Qu'on en juge : 83 jeunes représentant 42 sections s'étaient retrouvés sur les bords du Saint-Laurent en 2001 ; en 2003, ce sont 78 jeunes de 41 sections qui ont découvert les rives du fleuve Niger. A Bruxelles, le taux de participation des sections ainsi enregistré est de 67,5% (contre 71% à Québec et 69,5% à Niamey). Une quarantaine de sections membres de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ont répondu favorablement à l'invitation de l'APF et des parlements hôtes des sessions du PFJ. Ces sections représentent l'ensemble des régions

composant l'APF : Afrique, Asie-Pacifique, Amérique et Europe. Enfin, parmi les jeunes présents, certains viennent de pays ne participant pas systématiquement aux réunions organisées par l'APF.

J'évoquerai également la collaboration étroite entre l' APF et les Parlements hôtes dans l'organisation générale du PFJ. En effet la réussite d'une manifestation telle que le PFJ est largement tributaire de la qualité de la coopération du Parlement hôte et de l'APF. L'un et l'autre doivent être parfaitement complémentaires. Le Secrétariat général de l'APF veille à la bonne exécution des directives d'organisation définies par le Bureau de l'APF et le Parlement hôte s'attache pour sa part à régler les aspects logistiques propres au lieu d'accueil et à donner la marque locale à la manifestation.

Pour la réalisation des différentes Sessions du PFJ, le Secrétariat général et le Comité d'organisation du Parlement hôte collaborent très en amont de l'événement. Le guide de sélection, le guide du participant, ainsi que le schéma d'organisation des sessions et de déroulement des travaux du PFJ ont tous été arrêtés conjointement par les deux entités co-organisatrices. Cette bonne entente et le dialogue permanent noué entre le Secrétariat général de l' APF et les organisateurs des différentes sessions du PFJ ont contribué au bon déroulement des travaux des Sessions du PFJ.

L'APF a souhaité associer le Système des Nations Unies et plus particulièrement le Programme des Nations Unies pour le Développement au déroulement des travaux du PFJ.

Le PNUD et l'ensemble du Système des Nations Unies ont tenu un rôle essentiel dans la réalisation de la deuxième et la troisième Session du Parlement francophone des jeunes par leur aide logistique d'une part, mais aussi et surtout par leur contribution intellectuelle. Ils mirent ainsi du matériel didactique à la disposition des jeunes participants, apportèrent leur expertise lors de la rédaction des textes élaborés par le PFJ et jouèrent un rôle important dans les travaux en commission. En effet, présents pendant toute la durée de la manifestation, les spécialistes des Nations Unies ont fait partager leurs expériences aux jeunes francophones.

Cette collaboration, a été particulièrement réussie et mériterait d'être renforcée et poursuivie à l'avenir. Le partenariat avec d'autres organisations internationales est à l'étude.

D'autre part, afin d'assurer pendant la législature du Parlement francophone des jeunes un rôle d'ambassadeur ou de représentation aux jeunes issus du PFJ, le Secrétariat général de l'APF s'est efforcé d'entrer en contact avec plusieurs organisations et institutions internationales afin d'être informé des possibilités d'associer les jeunes du PFJ aux programmes menés par ces organisations.

C'est ainsi qu'après la clôture des sessions du Parlement francophone des jeunes, certains membres de ce parlement ont depuis lors, marqué leur présence lors de différentes manifestations internationales.

Par exemple, à l'invitation de l'Unité jeunesse de l'AIF, deux membres du Parlement francophone des jeunes ont pris part aux travaux de l'Assemblée générale constitutive du Conseil international des Organisations de jeunes francophones (CIJEF) qui se sont tenus à Paris du 24 au 27 octobre 2006. Cette initiative a été saluée par les instances de l'APF et ouvre des perspectives de partenariat concret en matière de jeunesse entre l'Unité jeunesse de l'OIF et notre Assemblée. L'APF s'engage à développer des liens de synergie entre le PFJ et le CIJEF. **Il ne saurait y avoir de conflit de quelque nature que ce soit entre le PFJ et le CIJEF. Le CIJEF est une structure d'expression, le PFJ un programme éducatif porté par les parlementaires.** D'autre part, notre Assemblée a soutenu financièrement au mois d'octobre 2006 à Niamey, un forum rassemblant des parlementaires et des jeunes de l'Afrique de l'Ouest dont le thème était la jeunesse et les parlementaires en partenariat pour la mise en œuvre du NEPAD. Il est à noter que cette rencontre fut initiée par Mlle Amina Iro Moustapha, jeune

représentante du Niger au PFJ.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie porte un intérêt majeur à la présence des membres du Parlement des jeunes lors des manifestations internationales intéressant la jeunesse. Elle s'efforce également, lors de sa présence dans ses pays membres d'associer les jeunes des pays concernés. Ainsi, les jeunes représentants du Vanuatu au PFJ de Niamey et de Bruxelles ont été invités et ont assisté au séminaire parlementaire qui s'est déroulé du 7 au 9 février dernier à Port-Vila (Vanuatu). Une invitation a été également adressée en direction de la jeune représentante de la Tunisie, afin qu'elle participe au prochain séminaire du Réseau des femmes parlementaires qui se tiendra à Tunis le 30 et 31 octobre prochain. Elle encourage et soutient les initiatives venant des jeunes membres du PFJ. Elle encourage également les initiatives conduites par les sections afin de promouvoir les parlements des jeunes au sein de l'espace Francophone. C'est dans cette optique, qu'elle soutient les projets visant à inviter des jeunes membres du PFJ à assister aux sessions des parlements nationaux des jeunes à l'instar de ce qui s'est fait à Bruxelles en mars dernier, lors de la 10^{ème} session du Parlement jeunesse de la Communauté Française de Belgique où plusieurs membres des trois promotions du PFJ furent invités pour témoigner de leur expérience. C'est ainsi qu'elle soutient aujourd'hui encore l'initiative de l'Assemblée régionale Europe.

Le Secrétariat général de l'APF souhaite également **renforcer le partenariat** déjà entrepris il y a deux ans avec la **Direction de la jeunesse du Conseil de l'Europe** et étudie toute les possibilités offertes à l'intention des jeunes par les organisations internationales telles que l'Unesco, l'UNICEF, l'UA, le Parlement Européen et naturellement le Conseil international des organisations des jeunes Francophones (CIJEF).

Dans le même état d'esprit, le Secrétariat général encourage fortement les sections à prendre les dispositions nécessaires afin que les jeunes puissent procéder au dépôt des textes adoptés lors des sessions du PFJ auprès des autorités de leurs pays respectifs. Elles doivent également contribuer à faire participer étroitement les jeunes représentants de leurs parlements aux manifestations locales, nationales et internationales.

J'évoquerai enfin **le nouveau programme visant à soutenir les Parlements nationaux des jeunes qui a été mis en œuvre au courant du biennium 2004-2005**. Ainsi, le soutien de l'APF s'est adressé aux sections du Niger, du Mali et du Gabon. Ce programme qui a permis d'initier plus de 130 jeunes venant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale tout en leur dispensant une formation civique et en les sensibilisant aux réalités socio-économiques nationales a été reconduit pour le biennium 2006-2007.

Notre Assemblée a apporté auprès de ces parlements bénéficiaires son expertise dans l'organisation de telles réunions ainsi que son soutien financier. Ainsi, grâce à notre contribution, deux de ces parlements ont à présent installé officiellement leur Parlement des jeunes. Il s'agit du Niger et du Gabon. L'installation du parlement des jeunes du Mali reportée à maintes reprises déjà est prévue pour le mois prochain.

Les crédits restants disponibles pour 2005 ont permis en toute fin d'année de commencer à organiser le soutien au parlement des jeunes burkinabé.

Le Bureau de l'APF a décidé d'une nouvelle répartition des crédits de nos programmes en faveur des jeunes au bénéfice des parlements nationaux. L'APF sera donc en mesure de financer dès cette année et l'an prochain les parlements des jeunes du Cameroun, du Sénégal, du Congo Brazzaville et de Madagascar.

Enfin, lors du dernier séminaire de notre Commission qui s'est tenu à Port-Vila (Vanuatu), l'opportunité a été envisagée d'organiser, le cas échéant avec la Commonwealth Parliamentary Association un parlement national des jeunes. Le Secrétariat général de l'APF étudie actuellement toutes les modalités nécessaires à la mise en œuvre de cette structure destinée à

la jeunesse du Pacifique sud.

Le Parlement francophone des jeunes dont l'objectif est de susciter la création et le renforcement des Parlements nationaux de jeunes dans les instances des Etats membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a donné à la jeunesse francophone réunie à Québec, Niamey, Bruxelles une occasion de se pencher sur les préoccupations majeures de notre siècle qui sont le développement et l'élimination de la pauvreté.

Pour la quatrième Session du PFJ qui se tiendra à Libreville et sans remettre en cause le principe voulant que ce soit les sections, les parlements, toujours jaloux de leur autonomie, qui désignent les bénéficiaires du programme PFJ, le Secrétariat général se permet de vous demander de veiller à informer les conseils nationaux de jeunesse de l'appel à candidature et des critères de recrutement.

Le Secrétariat général veillera, sous l'autorité du Secrétaire général parlementaire, à ce qu'une large publicité soit faite des très prochaines échéances relatives à l'organisation en juillet 2007 au Gabon du prochain PFJ. Les moyens modernes le permettent, l'appel à candidature sera mis en évidence sur le site de l'APF il pourrait également être mis en ligne, si les parlementaires le souhaitent, sur le « Portail Jeunesse » de l'OIF.

C'est dans cet esprit que le Parlement francophone des jeunes a la volonté de demeurer, avant chaque Sommet, le lieu d'expression de la jeunesse francophone.

Je vous remercie de votre attention.